



Procès-Verbal Séance du 15 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le quinze janvier, à 18 heures 30 minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire. Etaient présents : Mmes et MM. Pierre LEMETAIS, David LAURENT, Jean-Yves ROBERT (arrivé à 18h35, à partir de la délibération n°2), Thierry ROBERT, Sylvain LEMESLE, Valérie HEROUARD, Karine BRUBAN, Karima JOSSELIN, Jean-Marie PECOT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. Nicolas MICHEL, Mme Vanessa GRENET.

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie PECOT

Procès Verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

Reprise d'actif et de passif et la mise à disposition des installations à la Comcom

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal la délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2017, RP2017041305, prenant la compétence eau et assainissement, et l'arrêté de Madame la Préfète en date du 06 juillet 2017 prononçant le retrait de la Commune du SIAEPA de la région de Criqueval l'Esneval au profit de la Communauté de Communes du Canton de Criqueval l'Esneval.

Après examen du tableau de transfert d'actif et de passif réalisé au réel et à défaut à la population et au nombre de branchements pour le SPANC, concernant la Commune et du projet de décision modificative autorisant le transfert actif passif du SIAEPA à la Commune et la réaffectation, sous forme de mise à disposition de la Commune à l'EPCI : Communauté de Communes du Canton de Criqueval l'Esneval au profit des budgets annexes eau, assainissement et Spanc, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- a autorisé la mise à disposition des biens de l'ex SIAEPA situés sur la commune, à titre gratuit, à la Communauté de Communes du canton de Criqueval l'Esneval.
- a approuvé la décision modificative actant le transfert de l'actif et du passif affectés à la commune.

Virement de Crédit

Monsieur le Maire a informé le Conseil Municipal que les crédits prévus à certains comptes du budget 2017 concernant les travaux relatifs au raccordement de la VMC de la salle communale étant insuffisants, une décision a été prise afin de procéder au virement de la somme de 1.850,00 € dans le chapitre opération 9003, de l'article 2131 « Bâtiments publics » à l'article 2158 « Autres installations, matériels et outillages techniques » du budget primitif 2017.

Travaux voirie route du Bocage

Monsieur Jean-Yves ROBERT a exposé au Conseil Municipal que la route du Bocage nécessite des travaux de renforcement, et que compte tenu des dernières intempéries, l'état des rives s'est encore dégradé.

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité :

- De prévoir des travaux de renforcement de la voirie route du Bocage et de retenir le devis de l'entreprise SOCIETE BORDELAISE DE TRAVAUX, pour un montant de 2.884,50 € HT.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Questions diverses

Aucune question n'est soulevée par les membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40.